



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agrocarburants

Question écrite n° 34173

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allosery alerte M. le ministre du redressement productif sur les difficultés rencontrées par la filière du biocarburant issu de l'agriculture française : le diester. Celui-ci est un carburant renouvelable élaboré à partir du colza et du tournesol. Cette filière est représentative des trois piliers du développement durable : les énergies renouvelables, le développement économique maîtrisé et l'emploi des ressources locales. C'est plus de 90 000 emplois locaux qui sont générés, dans notre pays, par cette filière. Pour autant, la société Sofiprotéol vient d'annoncer une réduction des capacités de production ainsi que la probable suppression de plus de 80 emplois dont la moitié sur le site de Coudekerque-Branche situé en Flandre. Ce territoire, rural, se voit donc pénalisé que ce soit en termes d'emplois directs ou indirects (agriculteurs, coopératives...). Cette décision fait suite à l'incertitude législative au niveau européen. En effet, l'Union européenne souhaite réduire de 7 % à 5 % la part autorisée des agro carburants dans la consommation. Ainsi, il souhaite connaître ses intentions pour soutenir l'ensemble de cette filière afin de préserver l'emploi et le savoir-faire technique sur notre territoire.

Texte de la réponse

La directive « énergie renouvelable » (2009/28/CE) ainsi que la directive « qualité des carburants » (2009/30/CE) introduisent des critères de durabilité pour les biocarburants et les bioliquides. Il s'agit en particulier de critères relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou à la protection des terres riches en biodiversité et en stock de carbone. Ces critères s'appliquent à l'ensemble des biocarburants consommés dans l'Union européenne et pouvant participer aux objectifs de développement des énergies renouvelables dans les transports, et ce, quelle que soit leur origine et les matières premières utilisées. La Commission européenne a publié, le 17 octobre 2012, des propositions modifiant ces directives afin de renforcer les critères de durabilité, notamment en lien avec l'impact du changement indirect d'affectation des sols. Elle propose notamment de plafonner les biocarburants conventionnels issus de plantes alimentaires. La position de la France au sein des débats communautaires s'appuie sur la décision du Gouvernement, du 13 septembre 2012, de faire, au niveau national, une pause dans le développement des biocarburants de première génération, plafonnés à 7 % d'incorporation, sans remise en cause des investissements réalisés et des emplois liés à cette filière, et de promouvoir une position collective au niveau européen sur la pause du développement des biocarburants concurrents des usages alimentaires. Les filières biocarburants sont importantes, tant pour atteindre les objectifs communautaires en matière d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, que pour limiter la dépendance énergétique de la France dans les transports. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est très attentif aux impacts de toute évolution de la réglementation sur ces filières. Il s'agit à la fois de ne pas mettre en péril les filières industrielles françaises et de faciliter la transition vers les biocarburants avancés (seconde génération sur base cellulosique, puis 3e génération sur base d'algues). En effet, les biocarburants avancés, en cours de développement avec l'implication des filières actuelles, offrent des perspectives prometteuses et pertinentes pour la transition énergétique à moyen terme. Ils pourront compléter les filières de production de biocarburants de 1re génération, dans le cadre d'une stratégie de diversification des sources de production de bioénergie compatible avec les

questions environnementales et la priorité à la sécurité alimentaire (respect de la hiérarchisation des usages). À ce titre, il est important d'encourager dès maintenant leur émergence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Allossery](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34173

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8080

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9440